

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE  
COMMISSION DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

en application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

**Spécialité ONCOLOGIE**  
*(classement des candidats par ordre alphabétique)*

	NOM	PRENOM
1	MESSAOUD	Somia
2	OUABADI	Samira
3	TEMAR	Nawal

***Cette liste est valable 18 mois.***

Cayenne, le jeudi 28 janvier 2021

Clara de Bort  
Directrice Générale de l'ARS de Guyane  
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

